



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

LES FEMMES AUTOCHTONES ET
L'EXPLOITATION SEXUELLE

Dans le cadre de la consultation
du comité interministériel du gouvernement du Québec
sur l'exploitation sexuelle

Kahnawake, 3 avril 2014

Femmes Autochtones du Québec Inc.

Business Complex, River Road, C.P. 1989, Kahnawake (Québec) J0L 1B0
T: 450-632-0088 F: 450-632-9280 C: info@faq-qnw.org Site web: www.faq-qnw.org

À propos de Femmes Autochtones du Québec

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est une organisation bilingue sans but lucratif fondée en 1974 en tant qu'initiative communautaire. Nous représentons les femmes des Premières Nations ainsi que les femmes autochtones vivant en milieu urbain.

La mission de FAQ consiste à appuyer les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leur famille, par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité, des droits et de la santé. Dans ce contexte, nous jouons un rôle dans l'éducation, la sensibilisation et la recherche, et nous offrons une structure permettant aux femmes d'être actives dans leur communauté.

Depuis 40 ans, FAQ a contribué au rétablissement de l'équilibre entre les hommes et les femmes autochtones en donnant une forte voix aux besoins et aux priorités des femmes. FAQ fait connaître les besoins et les priorités de ses membres aux autorités et aux décideurs, et ce, dans tous les secteurs de nos activités : la santé, la jeunesse, la justice et la sécurité publique, les maisons d'hébergement pour femmes et la promotion de la non-violence, les droits de la personne ainsi que l'emploi et la formation.

Mise en contexte

La violence envers les femmes autochtones demeure une problématique répandue dans les communautés au Québec et au Canada. Plusieurs études démontrent effectivement que les taux de violence sont plus élevés au sein de la population autochtone et que les femmes autochtones sont plus à risque que tout autre groupe au Canada¹. Statistiques Canada démontre que les femmes autochtones sont trois fois plus à risque que les femmes non-autochtones d'être victime de violence².

Les femmes victimes de violence et d'agression sexuelle sont soumises à des préjudices physiques, psychologiques, économiques et sociaux. La culpabilité, la honte et la peur entrent également en jeu et ont des répercussions majeures sur ces femmes. Les conséquences de cette violence sur le moral, sur l'autonomie financière, sur la participation sociale et la santé physique et psychologique des victimes ainsi que sur la santé et le bien-être de leurs familles sont très graves.

¹ Les femmes autochtones et la violence, Femmes Autochtones du Québec, 21 janvier 2008, http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/publications/femmesautochtonesetviolence-tradFR_000.pdf

² La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, Statistiques Canada, 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.htm>

Il nous a paru risqué chez FAQ de définir de manière précise ce que constitue l'exploitation sexuelle. Alors que certains groupes ont une définition très précise de l'exploitation, invoquant soit l'âge des victimes, soit des actes sexuels exacts, d'autres ont choisi de définir l'exploitation de manière très large et d'y inclure par exemple, l'hypersexualisation et la prostitution. FAQ se situe en quelque sorte au centre de ce spectre de définitions. Pour nous, l'important est d'appuyer les femmes autochtones peu importe la situation dans laquelle elles peuvent se trouver en luttant pour l'amélioration continue de leurs conditions de vie par la promotion de la non-violence. Nous reconnaissons et déplorons qu'un nombre de femmes autochtones vivent régulièrement des relations sexuelles auxquelles elles n'ont pas consenti. Toutefois, nous trouvons tout aussi important de reconnaître et d'appuyer tous les choix des femmes autochtones en matière de sexualité. D'ailleurs, notre position demeure neutre en ce qui concerne l'arrêt Bedford et la décriminalisation de la prostitution.

Ceci étant précisé, il est aussi important, pour bien cerner la question de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles autochtones, de comprendre le contexte historique, politique et social dans lequel elle s'inscrit. Plusieurs conviendront que le processus de colonisation et ses impacts sur les Premières Nations sont à l'origine d'une multitude de maux sociaux qui se sont répercutés à la fois sur les dimensions sociales, économiques, culturelles et politiques ainsi que sur l'état de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle des nations, des communautés, des familles et des individus.

La période des pensionnats a notamment eu des impacts négatifs importants dans le rapport des autochtones avec leur sexualité. Non seulement près de la moitié des expensionnaires ont été victimes de sévices physiques, psychiques et sexuels graves durant leur séjour au pensionnat, mais les enseignements traditionnels liés à la sexualité y étaient systématiquement dévalorisés. La santé sexuelle des femmes autochtones en a par conséquent aussi été grandement affectée. Le traumatisme des pensionnats est souvent lié à une augmentation de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de la violence et du suicide dans les communautés, par les survivants même, mais aussi de manière transgénérationnelle.

Or, les agressions sexuelles sont la plupart du temps associées à ces maux sociaux. Les répercussions de l'agression sexuelle chez les femmes autochtones se situent au-delà de la santé et se répercutent sur plusieurs autres dimensions de leur vie. Par exemple, les chercheurs mentionnent que les femmes autochtones ayant été agressées sexuellement

sont plus susceptibles d'être divorcées, sans emploi, de fumer la cigarette et d'avoir des partenaires sexuels multiples. L'agression sexuelle est aussi un facteur couramment rencontré chez les femmes autochtones incarcérées. Cette même étude a permis de constater que 61 % des femmes autochtones incarcérées avaient été victimes de violence sexuelle³.

Un lien étroit a été établi par certains entre la violence sexuelle pendant l'enfance et la prostitution à l'adolescence ou à l'âge adulte. Des études montrent qu'entre 76 et 90% des femmes et des hommes prostitués ont des antécédents d'abus sexuels pendant leur enfance, le plus souvent de nature incestueuse⁴.

Faits saillants de l'Étude sur l'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec réalisée par FAQ en 2005⁵

Dans cette étude, il a été observé que:

- 57,1% des répondants sondés estiment qu'au moins la moitié des membres de leur communauté ont par le passé été victimes d'abus sexuel, alors que 42,8% des répondants estiment que la proportion est de l'ordre de 70% et plus;
- Plus des deux tiers (67,2%) des répondants affirment que la problématique de l'abus sexuel est en croissance chez les Premières Nations du Québec depuis cinq (5) ans;
- La majorité des plaintes pour abus sexuel proviennent de victimes de sexe féminin;
- Une proportion importante des victimes était d'âge mineur;
- La tentative de viol et le viol constituent des types d'abus fréquents rapportés aux autorités selon les répondants, comparativement à l'incitation à la prostitution et la pornographie, le voyeurisme et l'exhibitionnisme;

³ SHAW et coll., 1991, cité dans HILL, Kathryn. Adult Survivors of Child Sexual Abuse, fiche d'information, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, 1992., cité dans <http://www.rqcalacs.qc.ca/publicfiles/acs/casuff1.html#note27>

⁴ HILL, Kathryn. Adult Survivors of Child Sexual Abuse, fiche d'information, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, 1992, cité dans <http://www.rqcalacs.qc.ca/publicfiles/acs/casuff1.html#note27>

⁵ Projet Ussi-Uniun, Étude sur l'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec, rapport final, Femmes Autochtones du Québec, 31 mars 2005

- Dans la grande majorité des plaintes rapportées, les abuseurs présumés étaient des hommes;
- Les résultats indiquent qu'un nombre important d'abus rapportés se produisent dans le réseau familial;
- Les cas d'inceste paternel sont les plus nombreux. Néanmoins, plusieurs abus impliquant un grand-père, un oncle ou un cousin sont aussi rapportés.

La traite des filles et des femmes autochtones à des fins d'exploitation sexuelle

Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la traite de personnes est définie comme étant « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes⁶ ». Au Canada, la traite des personnes autochtones à des fins d'exploitation sexuelle est une des séquelles tragiques de la colonisation. Au Canada comme au Québec, les femmes autochtones font partie des groupes identifiés comme principales cibles de la traite⁷. Une étude menée par le Ministère de la Justice du Canada indique que la majorité des victimes de traite des personnes sont des femmes et des filles autochtones. Cette même étude démontre que, pour ce qui est de la traite à l'intérieur du pays, les réserves situées au Nord de la Colombie-Britannique, des Prairies et du Québec sont les régions d'origine des victimes les plus souvent citées. La grande vulnérabilité à la traite des personnes des jeunes en fugue et des femmes pauvres isolées dans toutes les régions du pays a également été observée⁸. Une recherche de l'Association des femmes autochtones du

⁶ Traite des personnes et trafic de migrants, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, <http://www.unodc.org/unodc/fr/human-trafficking/>

⁷ RICCI *et al.*, *La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité*, Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 2012, p. 5

⁸ Ministère de la Justice du Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/tp/rr06_3/index.html

Canada démontre aussi que les enfants et les jeunes autochtones sont surreprésentés dans la problématique de l'exploitation sexuelle, dont la majorité aurait entre 15 et 18 ans⁹.

La vulnérabilité des femmes autochtones dans la traite des personnes est directement liée à la discrimination systémique et aux impacts intergénérationnels que subissent les Premières Nations suite à une longue histoire de colonisation et de tentatives d'assimilation. Les facteurs de risques qui y sont associés sont notamment des antécédents d'agressions sexuelles, des problèmes de violence conjugale, le placement durant l'enfance au service de la protection de la jeunesse, l'alcoolisme, la toxicomanie, la pauvreté, l'itinérance, le choc culturel en milieu urbain, ou des troubles de santé mentale. Ces facteurs accentuent la disparité des conditions de vie des femmes autochtones par rapport à celles de leurs homologues masculins, mais aussi du reste des femmes¹⁰.

De même, comme par le passé, les autorités et les agents des services de police et du système de justice pénale jouent un rôle particulier dans la continuation de la colonisation des filles et des femmes autochtones, ce qui se manifeste par le défaut de réagir à la violence envers les filles et les femmes autochtones et par des actes excessifs de maintien de l'ordre, le profilage racial et la criminalisation des filles et des femmes autochtones.

Facteurs économiques et développement nordique

Les facteurs de pauvreté économique sont une donnée importante à prendre en compte dans la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent souvent les femmes et les filles autochtones. En effet, un nombre disproportionné de femmes autochtones vivent dans la pauvreté, elles ont un revenu considérablement inférieur à celui des hommes autochtones et des femmes non autochtones. En 2006, 36 % des femmes autochtones, à l'exclusion de celles qui résident dans des réserves, vivaient sous le seuil de faible revenu. C'est plus de deux fois le taux des femmes non autochtones (17 %). Cela les rend plus susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle¹¹.

⁹ Association des femmes autochtones du Canada, <http://www.nwac.ca/programs/sexual-exploitation>

¹⁰ S. Ricci, p. 5

¹¹ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, « Les femmes autochtones dans l'économie canadienne – Les liens entre l'éducation, l'emploi et le revenu » (2006), 3, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1331046626766/1331046698685>

Le développement des ressources naturelles dans le Nord offre d'autres sujets d'inquiétude quant à l'exploitation des femmes et des filles autochtones à des fins sexuelles. En effet, la mise en place de chantiers occupés à 99% d'hommes est une source d'inquiétude parmi les communautés affectées. D'une part, ces chantiers s'accompagnent de l'augmentation de la consommation de drogues ou d'alcool, ce qui place les femmes et les filles autochtones dans des situations accrues de vulnérabilité à la violence. Ces consommations peuvent aussi amener les filles dans des situations d'exploitation sexuelle en échange d'alcool, de drogues ou d'un logis pour la nuit. L'arrivée des chantiers en région s'accompagnent en effet des augmentations de loyers importantes qui se traduisent pour les femmes autochtones par une plus grande difficulté d'obtenir un logement, couplé à la discrimination systémique dont elles sont déjà victimes. Elles se retrouvent alors sans solution lorsqu'elles tentent de fuir la violence, les maintenant ainsi dans des situations vulnérables à l'exploitation sexuelle.

Bref, la colonisation d'hier et d'aujourd'hui a entraîné pour les filles et femmes autochtones une inégalité extrême dans la société canadienne, y compris la pauvreté, l'appréhension par les services d'aide sociale et la violence des hommes dans la société canadienne dominante et dans les communautés autochtones. Toutefois, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme que tous les peuples autochtones ont le droit à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelle, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale (article 21.1).

Pistes de solutions

En 2013, FAQ a entamé un projet de campagne de prévention par la sensibilisation sur la question auprès des jeunes femmes autochtones, suite à une résolution du Conseil des jeunes de Femmes Autochtones du Québec (CJFAQ) adoptée en 2012. La campagne a débuté en mai 2013 par une rencontre de formation et de consultation de deux jours avec les membres du CJFAQ et d'autres jeunes participant(e)s autochtones. Cette rencontre avait pour objectif de les former sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et ensuite les consulter afin qu'ils déterminent les orientations des outils de la campagne. Nous élaborons présentement les outils de la campagne en tenant compte des

suggestions amenées par le CJFAQ et les autres participant(e)s de la rencontre. Nous en ferons ensuite la promotion au sein des communautés, des organisations et des médias autochtones au Québec. Plusieurs réflexions et pistes d'action sur des thématiques en liens avec le phénomène de la traite de personnes autochtones à des fins d'exploitation sexuelle ont été proposées par le CJFAQ: améliorer les ressources et les opportunités disponibles pour les jeunes en communauté et en milieu urbain, identifier les impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur les populations autochtones et former sur l'utilisation sécuritaire d'Internet, qui est maintenant disponible dans toutes les communautés autochtones à travers le Québec. Elles ont également souligné l'importance de miser sur l'estime de soi, la fierté identitaire, l'éducation sexuelle ainsi que la promotion des relations saines.

Recommandations générales

- Volet autochtone du plan d'action sur l'exploitation sexuelle qui reconnaît l'expertise autochtone en assurant que le financement alloué à sa mise en œuvre sera spécifiquement alloué à des organismes autochtones.
- Assurer le financement pluriannuel avec indexation d'un poste à FAQ afin de réaliser la mise en œuvre du volet autochtone du plan d'action sur l'exploitation sexuelle.
- Soutenir financièrement:
 - Les campagnes de prévention et de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle réalisées par et pour les femmes autochtones;
 - Le développement et le déploiement de formations spécifiques destinées aux intervenants et aidants naturels des Premières Nations et des organismes autochtones;
 - Les mécanismes de suivi auprès des intervenants autochtones et non autochtones ayant reçu les formations (réseautage);
 - Le développement et la production d'une trousse d'outils destinée aux intervenants des communautés autochtones et du milieu urbain;
 - La création d'un poste de coordonnatrice à l'entrepreneuriat et au micro-crédit chez FAQ; celle-ci pourra accompagner les femmes désirant créer leur propre entreprise.

- La consultation des femmes autochtones et d'une représentante de FAQ dans les politiques de développement nordique.
- S'assurer que deux (2) représentantes de FAQ soient invitées à siéger au Comité conseil du comité interministériel pour toute question touchant les Premières Nations face à la problématique de la violence sous toutes ses formes (familiale, conjugale, sexuelle, institutionnelle, psychologique, physique, etc.)

4 axes d'intervention:

1. La promotion de valeurs fondamentales

La promotion en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle vise à soutenir, grâce au renforcement de certaines valeurs, l'acquisition de comportements basés sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes, sur l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles, sur la responsabilité collective et individuelle et sur la responsabilité et le respect des adultes envers les enfants.

Recommandations de FAQ :

- Soutenir et faciliter des rencontres des membres de FAQ qui visent à faire connaître les besoins, préoccupations et priorités des femmes autochtones en matière de sexualité saine afin que celles-ci soient reflétées dans les politiques et programmes gouvernementaux et communautaires (analyses de politiques, recherches, ateliers, formations, consultations, etc.)
- En tenant compte des particularités régionales et locales en fonction de la langue, de la culture et de l'éducation propre aux Premières Nations, diffuser à l'échelle communautaire, régionale et provinciale de l'information sur les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle, mais aussi sur la sexualité et les relations amoureuses saines et respectueuses par le biais des médiums écrits, parlés et audio. Ceci serait dans le but de favoriser l'apprentissage des comportements sains et respectueux liés à la sexualité, de faire la promotion de rapports égaux entre hommes et femmes ainsi qu'entre les femmes autochtones et non-autochtones.

- Le déploiement de la campagne de sensibilisation *Ma sexualité, c'est une question de respect: brisons le silence!* de FAQ dans l'ensemble des communautés autochtones du Québec ainsi qu'auprès des Autochtones vivant en milieu urbain;
- Développer et implanter auprès des Premières Nations, dans les communautés et hors communautés, des activités d'information et d'éducation en vue d'augmenter l'estime de soi, d'accentuer la sensibilisation au respect et à l'égalité des sexes et par conséquent, de défaire les stéréotypes liés au sexe et au genre (campagne de prévention).
- Soutenir financièrement les initiatives communautaires émanant des membres de FAQ concernant l'exploitation sexuelle (capsules d'information radiophoniques, bottin de ressources, ligne d'écoute, groupe d'entraide, centre de guérison holistique, campagne de sensibilisation, etc.)
- Permettre à FAQ de disposer de ressources financières visant à maintenir à jour des données relatives à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles autochtones et de fournir la documentation nécessaire aux organismes concernés par la problématique.
- Mettre en œuvre des politiques, programmes et plans d'action visant à combattre la pauvreté chez les femmes autochtones, en favorisant l'accès à l'éducation, à l'emploi, à des conditions de travail convenables, en assurant l'équité salariale, la sécurité du revenu, l'accès à des garderies abordables et l'accès à un logement décent.

2. La prévention

La prévention vise à réduire l'exploitation sexuelle des femmes et des filles autochtones. Elle doit reposer sur une connaissance des causes et facteurs qui sont associés à ce problème afin de mieux cibler les personnes pour lesquelles le risque de subir cette forme de violence est plus élevé comme celles qui soient susceptibles de la faire subir à d'autres personnes. Il est nécessaire également de déterminer quelles sont les interventions qui, en prévention, s'avèrent les plus efficaces ou prometteuses pour contrer l'exploitation sexuelle. Les activités de prévention auprès des femmes doivent s'appuyer sur une approche d'empowerment dont l'objectif principal est de contribuer à une prise en charge

collective de la sécurité des femmes, sans toutefois rendre les femmes responsables d'assurer seules leur propre sécurité.

Recommandations de FAQ :

- Élaborer une campagne de prévention et de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle développée par et pour les Premières Nations qui permettra de diffuser à l'échelle des communautés du matériel graphique (affiches, brochures, etc.) s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes qui se retrouvera à l'intérieur d'une trousse d'outils permettant aux gestionnaires et aux intervenants du milieu d'avoir à portée de main les outils nécessaires pour faire la sensibilisation dans leurs milieux respectifs.
- Soutenir et financer le développement de centres de guérison holistique visant à accompagner les hommes et les femmes autochtones vivant avec des problèmes de consommation d'alcool ou de toxicomanie.
- Développer et déployer, entre autres par le biais d'une stratégie numérique, un programme d'éducation à la sexualité et aux relations amoureuses saines, respectueuses et égalitaires pour les jeunes, tout en misant sur le développement de l'estime de soi et de la fierté identitaire.
- Contrôler la hausse des prix des loyers dans les régions touchées par le développement des ressources naturelles et favoriser la construction de logements sociaux.
- Financer la recherche sur les impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur la santé sexuelle des femmes autochtones, en lien avec les organisations autochtones et FAQ;

3. Le dépistage

Le dépistage vise à reconnaître les indices probables d'une situation d'exploitation sexuelle et à créer un contexte propice à la dénonciation. Le dépistage précoce permet d'offrir aux personnes victimes d'exploitation sexuelle toute l'aide dont elles ont besoin et contribue à prévenir l'aggravation possible des conséquences néfastes des violences qu'elles ont subies. L'intensification des services de dépistage doit être accompagnée

d'efforts pour fournir à toutes les personnes victimes d'exploitation sexuelle les services d'aide et de protection dont elles ont besoin.

Recommandations de FAQ :

- Prévoir du financement de façon récurrente pour l'élaboration de programmes, outils et méthodes visant à poursuivre et à intensifier la promotion à la sexualité saine par la prévention, la sensibilisation et l'éducation selon les besoins identifiés par les communautés et les organisations autochtones et ce, selon la diversité des femmes des Premières Nations du Québec;
- Élaborer et implanter les formations des intervenants de première ligne appropriées en matière de dépistage et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle (intervenants des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des services policiers).
- Assurer un soutien aux femmes victimes d'exploitation sexuelle ayant des enfants afin d'éviter que ceux-ci soient pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse.

4. L'intervention

L'intervention auprès des adultes vise à assurer leur sécurité et leur réadaptation. Ces personnes ont besoin de services psychosociaux et médicaux rapides et adéquats et d'une intervention sociojudiciaire adaptée à leurs besoins et qui n'aura pas comme effet de diviser davantage leur communauté. Tout au long de ce processus, elles ont besoin d'écoute, d'accompagnement et de soutien.

Recommandations de FAQ :

- Soutenir financièrement la création de Centres de guérison autochtones ainsi que les programmes qui y sont offerts selon une approche holistique;
- Appuyer les démarches de création de systèmes de justice alternative au sein des communautés afin d'assurer que celles-ci puissent elles-mêmes déterminer la démarche à suivre par le contrevenant.
- Soutenir financièrement la création de maisons d'hébergement autochtones

- Soutenir financièrement les maisons d'hébergement autochtones afin qu'elles puissent offrir des services spécifiques destinés aux victimes de l'exploitation sexuelle
- Procéder à l'embauche d'intervenantes autochtones au sein des services destinés aux victimes de l'exploitation sexuelle;
- Sensibiliser les intervenants des services destinés aux victimes de l'exploitation sexuelle aux réalités des femmes autochtones;
- Soutenir financièrement la création d'un poste d'agente de formation à Femmes Autochtones du Québec qui se chargerait de déployer des formations sur les réalités autochtones destinées aux intervenants non-autochtones qui travaillent auprès des clientèles autochtones
- Collaboration avec l'École nationale de police du Québec pour une formation des patrouilleurs et des enquêteurs pour:
 - assurer une mise à jour de leurs connaissances en matière de réalités autochtones afin de lutter contre les préjugés
 - pallier à la sous-formation des membres du Corps de police autochtones en matière de disparition